



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 mai 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 Mai 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 Juin 2000

**Modification du bail emphytéotique entre la Ville de NIORT et le PACT
des Deux-Sèvres relatif au passage sis 46 rue Saint Jean : correction
d'une erreur d'écriture contenue dans la délibération du 22 Décembre
1998**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Excusés :

Adjoints :

M. Jean-Claude ALAZARD

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, M. Hervé LAMPIN, M. Jacques VANDIER

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Lors de sa séance du 22 Décembre 1998, l'Assemblée Municipale a procédé à la modification du bail emphytéotique liant la Ville et le PACT des Deux-Sèvres pour permettre la réalisation d'une liaison piétonne entre la rue Saint-Jean et la cour intérieure de l'Espace Niortais dans le but de faciliter les communications.

Il était indiqué dans le corps de la délibération du 22 Décembre 1998 que le bail d'origine entre la Ville et le PACT était daté du 20 Décembre 1996, et que la liaison se matérialiserait par un passage en rez-de-chaussée dans le bâtiment n° 46 rue Saint-Jean (BO n° 111).

Après travaux et détermination par géomètre-expert des volumes en cause, il apparaît qu'une erreur de lecture des plans d'origine soit à rectifier. Il ne s'agit pas du bâtiment n° 46 mais du bâtiment n° 44 rue Saint-Jean, cadastré non pas section BO n° 111 mais n° 110, lequel bâtiment a fait l'objet d'un bail emphytéotique entre la Ville et le PACT en date du 24 Avril 1997 et non pas du 20 Décembre 1996.

Les autres termes de la délibération du 22 Décembre 1998 demeurent sans changement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prendre en compte les modifications ci-dessus citées.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON